



## Hériter d'un bien à valeur nulle sans accepter la succession

-----  
Par Taliat

Bonjour,

Mon père que je ne voyais plus depuis plusieurs années est décédé il y a quelques mois.

J'ai récupéré une vieille voiture et une moto lui appartenant ayant une valeur sentimentale pour moi. Mais je ne souhaite pas accepter l'héritage qui contient des dettes.

Le notaire qui s'occupe de la succession m'a dit que cela était possible à condition qu'un huissier déclare que ces véhicules aient une valeur nulle.

J'ai donc essayé de prendre contact avec un huissier qui devait me recontacter mais malheureusement j'ai eu un gros accident avec la voiture qui est irréparable et sur le point d'être mise à la destruction par le garagiste qui m'a remorqué.

Que faire maintenant que j'ai une moto qui n'a toujours pas été estimé par l'huissier et une voiture qui va être détruite avant d'avoir pu être estimé par l'huissier ?

Que me conseillez-vous pour éviter d'accepter la succession ?

Merci pour votre réponse

-----  
Par Tisuisse1

Valeur nulle ou non, vous pouvez très bien renoncer à la succession, vous faites une déclaration écrite dans ce sens que vous adresserez au notaire par LR.AR. Renseignez-vous auprès d'un autre notaire.